

QUESTION ORALE AMENAGEMENT DU PARKING DE LA BURTHE

La commune est en train de finaliser le projet d'aménagement paysager du parking de LA BURTHE.

Ce projet prévoit la création de 97 places de stationnement pour véhicules légers. Mais il ne prévoit la création d'aucun emplacement sécurisé pour le stationnement des vélos. Il est seulement prévu de reposer les 5 arceaux pour vélos existant actuellement.

Lors de la réunion des Commissions réunies Environnement-Urbanisme du 24/01 dernier, vous avez proposé, Monsieur le Maire, de porter ce nombre de 5 à 10. C'est déjà mieux, mais ne me semble pas suffisant. En effet, le domaine de LA BURTHE ne comporte actuellement que 10 arceaux vélos accessibles (5 sur le parking, 5 près du château, 0 près du dojo et des tennis, 0 au Centre équestre, 4 à La Suzanne derrière une grille fermée à clef, donc inaccessibles).

On passerait donc à 97 places de stationnement pour les véhicules légers et 15 pour les vélos.

Il me semble souhaitable d'encourager et faciliter l'utilisation du vélo pour les déplacements dans Floirac, donc d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement des deux-roues non motorisés dans la ville par le développement des itinéraires cyclables et la sécurisation des parkings vélos.

Au moment où on comprend de mieux en mieux l'importance des « déplacements doux » pour la santé, le climat et l'aménagement urbain, la mise en place des équipements adéquats dans notre ville constituerait un signal incitatif important.

Il me semble donc nécessaire d'augmenter le nombre d'emplacements vélos prévus pour cet aménagement.